Maire et architecte, couple idéal pour reconquérir nos territoires ruraux



Le Conseil régional de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes organisait, jeudi 9 novembre dernier, un colloque sur l'aménagement des territoires ruraux au théâtre municipal de La Bourboule (63).

Cet événement se déroulait en trois temps : 2 ateliers pour aborder différents volets de la thématique puis une table ronde afin d'exposer les pistes de solution répondant à l'aménagement des territoires ruraux dans le respect de l'objectif ZAN.

Retour sur les échanges et temps forts de ce colloque.

© Sylvain Jouve

Atelier 1 - Thermalisme, transformation de l'habitat, la place de l'eau

Ce premier atelier aborde l'actualité des cités thermales en matière de rénovation, de mutation, de problématiques de logement, de vieillissement des bâtiments, voire de stationnement. La prise en compte d'une réflexion globale autour des thermes, de leur qualité architecturale, mais aussi à travers l'analyse de leur environnement apparaît aujourd'hui essentielle.

La conjoncture actuelle et la nécessité des administrés de rénover leur habitat sont des facteurs à prendre en compte. Sans exclure la gestion de l'eau qui impose à certains élus une nouvelle approche économique.

Du street art à Chaudes-Aigues (15), à la question de l'habitabilité et des besoins en logement pour les résidants à l'année des cités thermales, autant de sujets variés qui sont abordés dans cet atelier. Le tout avec la mise en perspective des programmes, des labels et du rôle primordial de conseil que peuvent apporter les architectes.

Julie-Caroline Bernot-Gaillard et Caroline Girard, animatrices et élues de l'Ordre régional des architectes, introduisent cet atelier consacré au thermalisme en rappelant quelques chiffres: au niveau national, 70 % des établissements sont situés dans des communes de moins de 5 000 habitants. En France, il existe 113 établissements thermaux, dont 27 en région Auvergne-Rhône-Alpes. Celle-ci se classe au 3ème rang en termes de fréquentation mondiale dans le domaine thermal médical.

Concernant les problématiques spécifiques aux communes thermales, la parole est donnée à l'architecte-conseiller du CAUE 63, Philippe Robbe, qui rappelle brièvement l'origine des CAUE¹, en précisant leurs missions à différentes échelles qu'elles soient départementales, régionales et nationales. Sur la question des communes thermales et leurs problématiques, notamment pour les bourgs, Philippe Robbe dénombre quatre entités : les thermes liés aux protocoles médicaux, les lieux de détente (théâtre, casino), les parcs et enfin l'accueil des curistes et des touristes. À travers les inventaires, les classifications, la mise en valeur du patrimoine (Route des villes

d'eaux), Philippe Robbe insiste sur la « cohérence intrinsèque de ces villes thermales » qu'il ne faut pas dénaturer et dont il faut « conserver l'unité d'ensemble » rappelant le caractère patrimonial de ces cités souvent construites par des architectes de renoms.

« Il faut dépoussiérer le côté cité thermale »

Béatrice Rocher, adjointe au maire de Chaudes-Aigues.



Isabelle Dieu et François Constantin © Sylvain Jouve



de gauche à droite : Alphonse Bellonte et François Bouchaudy © Sylvain Jouve

À la question « de la pertinence de la réponse sociale de l'architecte », Francois Constantin souhaite d'abord rappeler à l'assistance que sa commune est « propriétaire à 100 % de son eau ». L'élu qualifie son action de « capitalisme public » dans un contexte de « ville centre » qu'il faut avant tout financer. Le maire revient sur le sujet lancé par les animateurs en expliquant la problématique de La Bourboule (63) et notamment la difficulté de faire appliquer la réglementation de protection et d'urbanisme auprès de ses administrés. L'élu est conscient que ses concitoyens, parfois modestes, sont en droit de disposer pleinement de leur bien acquis. Pour obtenir des résultats, l'élu martèle qu'il faut s'interroger et adopter une conduite envers les concitoyens qui doit être fondée sur la patience, le temps et la tolérance concluant qu'il ne faut pas heurter et bien entendu obtenir le consentement des habitants dans un contexte déjà anxiogène.

Le maire de Saint-Nectaire (63), Alphonse Bellonte, présente sa commune rurale agricole. Une commune de 765 habitants sur 3 400 ha, 12 hameaux, une église romane, des sources chaudes et un établissement thermal privé depuis 1835. À partir de cette date, un nouveau village thermal prendra forme jusqu'à une baisse importante puis l'arrêt total de l'activité en 2004. Tournée aujourd'hui vers la prévention santé et le sport, le bâtiment thermal datant de 1970 est

en démolition, avec la reconstruction d'un pôle santé conservant la piscine (ludique) exploitant la géothermie. L'élu témoigne du travail de prospective et de requalification du centre-bourg réalisé avec différents partenaires: bailleurs sociaux, architectes et CAUE.

L'architecte François Bouchaudy est invité à présenter son intervention à Châteauneuf-les-Bains (63) en 2014. Une « toute petite station thermale » qui ne dénombre pas moins de 24 sources froides et 8 sources chaudes. Avec 1 000 habitants, la commune a accueilli jusqu'à 2 000 curistes avant son déclin. Concernant l'intervention sur le bâtiment thermale, l'architecte constate d'abord que celui-ci ne prend pas en compte le contexte naturel environnant. « Un bâtiment construit sur lui-même, qu'il a fallu réouvrir au mieux, en fonction du budget » explique François Bouchaudy. Une intervention qui a débuté par la modification de l'entrée et la création d'espaces, par exemple de type jacuzzi communiquant avec l'extérieur. L'architecte insiste sur l'importante question de la « culture du projet » qu'il faut adopter, et ce, au-delà des règles strictes établies, c'est-à-dire en réinterrogeant le bâtiment, le lieu, le quartier. François Bouchaudy précisant que « c'est le rôle de l'architecte-conseil de l'État » d'apporter cette complémentarité.

Avec 71 % du chiffre d'affaires des thermes réinjecté dans l'économie locale, qui représente pour la région 18 000 emplois non-délocalisables, la commune de Chaudes-Aigues (15) se distingue par son musée européen de la géothermie et du thermalisme. Béatrice Rocher et Jean-Luc Boucharinc, tous deux adjoints au maire, soulignent la particularité de la commune qui dispose des eaux les plus chaudes d'Europe. Un travail a d'ailleurs été engagé pour créer un réseau de chaleur intégrant des bâtiments communaux et l'église.

Avec des activités orientées sport, nature et bien-être et avec 32 sources, la commune propose un lavoir d'eau chaude à 60° et un patrimoine remarquable, notamment des oratoires.

« La consultation des architectes, en amont, est bénéfique dans les problématiques de patrimoine thermal en mutation »

François Bouchaudy, architecte, architecte-conseil de l'État.

Sur la question du logement, que ce soient les curistes, les touristes et les administrés, Alphonse Bellonte témoigne d'une déprise du logement liée à l'économie touristique. À ce sujet, François Constantin précise qu'un logement à vocation touristique rapporte quatre fois plus à son propriétaire qu'un loyer classique. Jean-Luc Boucharinc confirme ces aspects de déprise locative pour les autochtones, en précisant que sur la commune de Chaudes-Aigues, il y a aussi pénurie de logement à l'année, même pour les saisonniers souhaitant loger sur une longue période.

En termes de prospective et d'aide aux communes, Philippe Robbe revient sur les dispositifs existants comme *Petites villes de demain*,

les programmes (OPAH-RU) et plus globalement la nécessité, dans cette question d'habitabilité, d'inscrire les projets dans une réflexion globale. « Faire sens avec le lieu », et au-delà du patrimoine, ne pas négliger la vie civile, la vie de quartier et l'environnement naturel.

En conclusion, François Bouchaudy, revient sur la question du patrimoine thermale en mutation. L'architecte identifie de vraies problématiques au cours d'opérations de réhabilitation. La mutation d'hôtels en logements peut mettre en évidence des carences de stationnements (en-dehors de la voie publique), l'absence de balcon, le manque d'escaliers et des difficultés liées à la typologie des bâtiments.

Ce patrimoine n'est pas forcément en adéquation avec les exigences des bailleurs et des promoteurs.

Pour François Bouchaudy, l'architecte sait « lire le patrimoine » et doit faire le lien avec l'environnement proche adoptant une attitude « modeste dans le geste », ouvrant aussi la voie à la concertation. Selon lui, il faut si possible éviter les écueils (faire du simili de bâtiment ancien dans du neuf) et surtout promouvoir la consultation des architectes très en amont, « une réflexion qui s'avère bénéfique dans des problématiques où le bâti est dégradé, conséquence de son abandon ».



de gauche à droite : Julie-Caroline Bernot-Gaillard, François Bouchaudy, Béatrice Rocher, Jean-Luc Boucharinc, François Constantin, Alphonse Bellonte, Philippe Robbe et Caroline Girard © Sylvain Jouve

Atelier 2 - Revitalisation des centres-bourgs, ruralité, ressources locales et paysage

Ce second atelier présente différentes initiatives d'élus et de professionnels à travers des actions de revitalisation de villages. La pluridisciplinarité des équipes de maîtrise d'œuvre apparaît comme essentielle pour la réussite des projets. Des projets qui, au-delà de la simple réponse concernant le bâti (patrimoine ou neuf), doivent être

le résultat d'une réflexion élargie au paysage, à la vie sociale, aux atouts (économiques géographiques, spécifiques) du territoire. Les labels et programmes existants sont qualifiés par les élus de véritables « feuilles de route ».

Éric Andron, directeur du CAUE 43 et Anne Rouchouze, architecte conseillère de l'Ordre régional, introduisent ce second atelier.

La parole est donnée au maire de Marcolès (15), Christian Montin, qui présente sa commune de 585 habitants dont il est élu depuis 1995, une commune labellisée Petites cités de caractère depuis 2014. L'élu témoigne d'une action municipale « dans la continuité de l'équipe précédente », insistant sur un travail de longue haleine, la finalisation d'un PLUi, la volonté d'une continuité dans les projets et une persévérance dans l'action. Pour ce faire, la commune a valorisé ses espaces publics, les élus ont travaillé sur des bâtiments publics, avec une politique d'acquisition de constructions abandonnées en vue de proposer à la population du logement locatif,

des commerces et de l'artisanat ou encore la rénovation de l'église sur une vingtaine d'années. Du diagnostic aux réponses apportées, en passant par la recherche des ressources amortissant les opérations, la démarche du maire s'inscrit dans la pérennité. Lui et son équipe municipale suivent une feuille de route dictée par les programmes d'aides, les conseils du CAUE et des cabinets d'architectes.

Alain Robert est maire de Pradelles (43), commune dont la population de 545 habitants triple à la saison estivale. Pradelles rassemble neuf monuments inscrits, 250 emplois liés au milieu social, un label *Plus beau village de France* en sursis jusqu'en 2025 et la nécessité d'une réflexion sur les axes routiers : la N 88 et en amont de la commune, la présence de la N 102 (Lyon-Toulouse). L'élu conçoit son action dans les 15 ou 20 ans à venir, « c'est-à-dire au-delà de notre mandat » avec l'aide financière de la région et du département.

Dans cette optique, la commune a sauvé sa Maison d'enfants à caractère social (MECS). L'étude de revitalisation avec mention patrimoine a été conduite par l'architecte du patrimoine, Laurène Flambeaux, qui conçoit son action de manière pluridisciplinaire et élargie : architecture, urbanisme et paysage. Dans cette opération, il s'agissait d'identifier les points de rupture et surtout rétablir le sens originel de la ville, tout en admettant que les séquences contemporaines sont différentes de l'ancienne cité marchande.

Le maire de la commune de Monastier-sur-Gazeille (43), Michel Arcis, témoigne du rôle de sa commune comme « ville centre » au regard de sa situation géographique et de la présence de communes aux alentours. Le maire témoigne de la mise en place d'un pôle structurant de services, suivi d'autres projets dans le cadre du label Petites cités de caractère. Il fait aussi référence aux opérations encadrées par un chef de projet (Petites villes de demain) qui ont permis une revitalisation de la commune. Le maire reconnaît que l'accompagnement dont il a bénéficié (CAUE, labels) a apporté un éclairage nouveau « qui a changé notre vision des choses », l'élu insistant sur l'aspect fondamental et essentiel des études pluridisciplinaires pour avoir une vision à 20 ou 25 ans. Un constat que confirme Anne-France Borel en complétant le propos du maire « avoir une vraie vision, si la volonté est là, vous trouverez les personnes qui vous aideront ».

Le maire de Saint-Julien-Chapteuil (43), André Ferret, témoigne sur les spécificités de son secteur géographique, une commune située à proximité du Puy-en-Velay, des métropoles de Saint-Étienne (70 km) et de Lyon (140 km). Il expose le contraste entre l'envie des néoruraux d'enménager dans la commune et les îlots vacants, reconnaissant au passage que la problématique n'est pas uniquement liée au bâti. Le maire témoigne sur « le cadre de vie » tout aussi important. Le paysagiste, Victor Miramand, témoigne de la nécessité d'études pluridisciplinaires sur un

temps long et avec méthode, « ce qu'offrent les programmes et autres labels ». Le paysagiste insiste aussi sur la nécessité « de la mémoire du lieu, la connaissance fine des paysages » que seuls les élus et les professionnels sont capables de respecter et d'ancrer.

À la question du financement de la réhabilitation d'îlots insalubres, David Fayard, chef du service construction logement à la DDT 43 répond brièvement qu'il faut entreprendre une démarche collective afin de capter les crédits de l'ANAH.

« Je le dis : ici, il n'y a pas de Airbnb. Passez votre chemin! »

François Constantin, maire de La Bourboule, au cours d'une discussion avec le public à l'issue de l'atelier 1, à propos des aides incitatives, martelant que la location à l'année bénéficie d'aides en cascade.



de gauche à droite : Paul Girard, Michel Arcis, Anne-France Borel, Christian Montin, Anne Rouchouze, Eric Andron, André Ferret, Alain Robert, David Fayard, Victor Miramand et Laurène Flambeaux © Sylvain Jouve



de gauche à droite : Bruno Mallet, Thibaut Maugard, Arnaud Tek et Christophe Desvignes © Sylvain Jouve

Table ronde - Ruralité : les problématiques d'aujourd'hui, les possibles de demain ?

Une table ronde animée par Bruno Mallet au cours de laquelle différentes opérations réalisées en milieu rural sont exposées. Divers exemples témoignent de la nécessité d'accompagner les élus dans leurs problématiques, le plus en amont possible. La pluridisciplinarité des équipes de professionnels apparaît clairement comme un gage de réussite, au même titre que la nécessité d'une projection des élus sur l'avenir de leur territoire. La réalisation de documents graphiques permettant d'ouvrir le dialogue entre professionnels et élus apparaît aussi comme un élément essentiel dans la réflexion.

En référence à l'historien Patrick Boucheron, le directeur de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, Marc Drouet, revenait sur « le génie des lieux » et notamment « l'ensemble des traces » qui témoigne des formes urbaines anciennes et qui sont en devenir grâce à l'ensemble des métiers de la culture. Ces traces sont présentes en archéologie, dans les monuments historiques, les archives, les livres, les différentes œuvres sous forme de tableaux, de musique. Marc Drouet évoquait aussi le mimétisme, « une démarche rassurante, y compris dans la création architecturale » en concluant son allocution sur la notion d'intérêt général portée par les élus locaux et la qualité du débat public tout comme la prise en

compte d'un retour à une forme de frugalité (matériaux, exposition des bâtiments), nécessaire aujourd'hui, face au changement climatique et à la transition à opérer.

François Constantin, en complément, évoquait l'intérêt de s'entretenir avec des experts et rappelait l'importance des politiques publiques. Les mesures de protection du patrimoine ne doivent pas négliger le seuil de tolérance de la population, assez bas actuellement, en cette période sociale anxiogène.

Diane Deboaisne rappelait la capacité de synthèse que les architectes ont dans la prise en compte de la complexité des enjeux d'un territoire et d'un programme. Elle exposait ensuite les points essentiels de la loi Climat et résilience et en résonance les points importants du ZAN², un objectif « visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ».

Au-delà des différentes échéances à plus ou moins long terme et des modifications à attendre dans les documents d'urbanisme, Diane Deboaisne s'est attachée à exposer l'évolution des stratégies des collectivités et les nouveaux modèles d'aménagement, notamment la reconquête des friches et la lutte contre les logements vacants. Il s'agit aussi d'adapter les documents d'urbanisme existants (modifier la forme du PLU par exemple) et de préparer la densification qualitative des parcelles déjà existantes.

Dans ce sens, trois cas ont été exposés : celui de la commune de Billom (63) et l'opération du Clos Saint-Vincent, une friche réhabilitée en entrée de bourg. Un bâti dégradé, une dépollution et la création d'un bâti neuf ont été entrepris pour requalifier une entrée de bourg. À travers cette opération, l'architecte est venu identifier et combiner un programme avec l'existant. Autre situation, plus rurale, à Saint-Jean-des-Ollières (63), la reconquête d'un front bâti en concertation avec les habitants, les maisons ont été rénovées, un travail a été réalisé sur le remembrement des parcelles attenantes pour offrir, dans la mesure du possible, des jardins partagés en parallèle d'une requalification des façades sur voirie.

Dernier exemple, dans l'Ain, une réflexion concernant la densification d'un village en apportant une solution viable à la question du stationnement à travers la création de poches de parking pour compenser les carences diagnostiquées.

« Les artistes de création, dans le sens où ils viennent interroger et bousculer le consensus, sont indispensables pour la nature du débat public »

Marc Drouet, directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes. Concernant la reconquête des friches, François Constantin, explique le choix de sa commune de faire l'acquisition d'une friche thermale, une acquisition dont le solde est, note-t-il « soutenable par la puissance publique avec le Fond friche dans la phase d'acquisition », faute d'autre acquéreur et par manque de viabilité des projets à pouvoir réutiliser ces friches en l'état. Au-delà de l'avenir de ces lieux, l'objectif de l'élu est de maîtriser la ressource en eau thermale et surtout de maîtriser un foncier stratégique.

Thibaud Maugard, élu au Conseil national de l'Ordre des architectes, présente le dispositif « 1 Maire, 1 Architecte »³ rappelant les chiffres nationaux de 31 500 architectes pour 35 000 communes et reprenant, comme il était évoqué dans le premier atelier à propos des cités thermales, la propension des architectes à pouvoir intervenir en amont et dans la programmation. Thibaud Maugard qualifie l'objectif ZAN comme un « avantage pour l'aménagement du territoire ».

Concernant les problématiques propres à la ruralité, il dénombre trois points d'alertes qu'il qualifie « d'hémorragies » : la mobilité, la proximité des services et la démographie, rappelant dans son allocution que 65 % de la population est âgée de plus de 65 ans, posant ainsi la question de l'autonomie et du maintien à domicile.

L'architecte Arnaud Tek, de l'agence Camino (15), témoigne du besoin d'accompagner les élus, en amont des projets, « leur apporter les bases », une vision qui se situe au-delà de la simple parcelle.

Dans l'exemple de la commune de Vitrac (15), Arnaud Tek rappelle le travail préliminaire effectué par le CAUE qui a permis de soulever les volontés de projet de la part des élus. L'architecte témoigne aussi de l'importance des pièces graphiques que les élus peuvent s'approprier, « un support qui permet d'ouvrir le dialogue ».

Arnaud Tek et Thibaud Maugard rappellent la possibilité qu'ont les élus dans le cadre des études de faisabilité, « un moyen juridique et légal pour lancer de petites études ».

« La loi ZAN va favoriser la réalisation d'opérations plus petites, mettant en valeur un savoir-faire d'artisanat, avec pour conséquence de favoriser le rôle des architectes en réhabilitation »

Diane Deboaisne, architecte-conseillère au sein du CAUE 63 architecte, architecte-conseil de l'État.

Autre contexte et retour à La Bourboule pour Christophe Desvignes de l'agence Recita (63) avec le projet d'extension d'un bâtiment à vocation d'accueil de loisirs. L'architecte témoigne de son rapport avec les élus, une confiance réciproque sur l'esthétique du béton d'abord et sur la volonté de respecter des techniques et un matériau vernaculaire tel que la lauze en couverture de la toiture. Un projet à découvrir dans le numéro 80 de la revue de l'Ordre des architectes Auvergne-Rhône-Alpes, Architectures et Territoires⁴ (juillet 2023, page 22).

Autre exemple et autre problématique à Plauzat (63) avec un projet pour lequel l'agence Recita a accompagné les élus vers des solutions à moindre coût dans une logique de phasage pour un bâtiment voué à la démolition, une opération qui a permis de mettre en valeur son espace public attenant.

Le président de la Maison de l'architecture, Éric Gendre, rappelait la vocation à diffuser une culture architecturale, une image positive avec un slogan « tous pour l'architecture » accessible à tous les publics et à travers des expositions, des résidences et bien d'autres actions notamment en territoires ruraux en lien avec d'autres réseaux et institutions. Les Maisons de l'architecture sont animées par des bénévoles et fédérées par un réseau regroupant 32 M'A sur le territoire national.

Dans le contexte du changement climatique, François Bouchaudy

insistait sur l'importance d'une « culture architecturale » dont participent les Maisons de l'architecture, l'importance de médiatiser les projets à travers des publications, une sensibilisation à l'architecture et au paysage ou encore à la mise en lumière des concours.

Le maire de Marcolès, Christian Montin, revenait ensuite sur ce qu'il considère comme un problème majeur, à savoir la démographie. Et précisément l'accueil de jeunes familles « qui s'avère vital pour le monde rural ». À ce sujet, Thibaud Maugard insiste sur la nécessité de partager les expériences entre élus.

Enfin, Diane Deboaisne rappellait que « la loi ZAN devrait favoriser la réalisation d'opérations plus petites, mettant en valeur un savoir-faire d'artisanat, avec pour conséquence de favoriser le rôle des architectes en réhabilitation » dans un contexte de rareté des ressources et la forte prise en compte de la durabilité.



Marc Drouet - © Sylvain Jouve

³ www.architectes-pour-tous.fr

⁴ www.architectes.org/publications/ndeg80



de gauche à droite : Thibaut Maugard, Bruno Mallet, François Constantin, Diane Deboaisne, Christophe Desvignes, Isabelle Dieu, Arnaud Tek, Eric Gendre et Marc Drouet - © Sylvain Jouve

Maire et architecte : une collaboration pour répondre à l'objectif ZAN ?

L'apport de ce colloque est double. Il est à l'image de l'élan caractérisé par le dispositif « 1 Maire, 1 Architecte ».

Quels que soient les contextes : de la cité thermale au centre-bourg, l'architecte et les élus, plus globalement tous les architectes dans leurs différents exercices (CAUE, conseil, etc.) et toutes les formes de gestion de collectivités (équipes municipales, intercommunalité, etc.), ont démontré leur capacité à travailler en équipe en tant qu'acteurs du territoire.

Des acteurs conscients qu'un dialogue apporte de nombreuses solutions : l'élu faisant confiance à l'expert, l'architecte trouvant les moyens de communiquer et de projeter l'avenir d'un lieu ou d'une commune.

Par exemple, ce travail pluridisciplinaire permet de sauver un bâtiment trop rapidement destiné à la démolition ou dans un autre cas il permet de se projeter au-delà de la simple parcelle.

Les situations sont nombreuses et complexes. Il n'existe pas de solutions prêtes à l'emploi. Malgré leur connaissance du terrain et leur précieuse mémoire du lieu ainsi que leur capacité à « agir en pensant au-delà de leur mandat », les équipes municipales témoignent d'un fort besoin d'accompagnement.

Cette attente se traduit par la nécessité d'obtenir des feuilles de route et des dispositifs pouvant les accompagner à la fois techniquement et financièrement.

Par leurs compétences, leurs expériences et leur culture, les architectes à travers leurs missions, qu'elles soient réalisées en exercice libéral ou institutionnel, ont montré leur capacité à accompagner les élus dans leurs mandats respectifs à travers les différents outils qui s'offrent aux municipalités : de la simple étude de faisabilité aux différents programmes et labels nationaux.

S'il a été rappelé aux architectes leur mission « relais » envers d'autres professions, notamment les paysagistes, cela ne fait que renforcer la responsabilité qui leur incombe : « L'architecte, acteur ressource du territoire » dont l'expertise interviendra le plus tôt possible et dont le geste sera modeste. C'est-à-dire respectueux afin de ne pas déséquilibrer le microcosme d'un quartier, d'un territoire.



À l'issue de ce colloque, les objectifs de loi ZAN apparaissent comme une possibilité de reconquête des territoires grâce à l'expertise, le diagnostic, le savoir-faire et le conseil des professionnels.

Dans cette lutte programmée contre l'artificialisation, la bonne direction sera donnée par des élus, seuls garants de la mémoire de leur commune. Reste aux architectes, aux urbanistes, aux paysagistes et à bien d'autres professionnels d'indiquer le bon sens. Celui d'une habitabilité repensée, d'une frugalité indispensable dans une démarche de réemploi, et ainsi mobiliser les nombreuses ressources pour repenser le bâti et son environnement face au changement climatique et à ses multiples répercussions.



© Sylvain Jouve

L'Ordre des architectes

L'Ordre des architectes, créé par la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture, se compose de 17 Conseils régionaux, correspondant aux 13 régions administratives de la France métropolitaine et aux départements d'outre-mer et d'un Conseil national.

L'Ordre des architectes est placé sous la tutelle du ministre chargé de la Culture, représenté par la DRAC en région. Chaque Conseil régional dispose d'une quote-part du budget de l'Ordre alimenté par les seules cotisations annuelles des architectes qui sont recouvrées par le Conseil national.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a pour mission d'assurer la tenue du Tableau régional des architectes afin de protéger et contrôler le titre d'architecte. Il organise des conciliations en cas de conflit, procède au contrôle des formes juridiques et modalités d'exercice de la profession et est garant du respect des règles déontologiques. L'Ordre régional promeut également la qualité architecturale et la profession d'architecte.

L'Ordre des architectes compte plus de 30 000 membres. La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 1 669 sociétés d'architecture ainsi que 3 901 architectes inscrites et inscrits en date du 25 novembre 2023.

Suivez notre actualité sur notre site et nos réseaux :

- architectes.org/auvergne-rhone-alpes
- Facebook
- Instagram
- LinkedIn
- X
- YouTube

